

Question écrite du 10 mars 2021 de M. Maxime Provini: «Fonds Zell et rupture de dialogue entre la Ville de Genève et le Canton, quels impacts sur la politique en faveur des personnes âgées?»

Dans le budget 2021, la Ville de Genève a prélevé 960 000 francs dans le Fonds Zell, qui est destiné aux personnes âgées, fruit d'un legs fait à la Ville de Genève par Mme Emma Louise Zell qui voulait montrer son attachement à la ville qui l'avait accueillie au moment où elle avait fui le nazisme.

Au mois de novembre 2020, un article de presse¹ a relayé la «manipulation comptable» qui consistait à puiser plus dans le Fonds Zell afin de reverser la somme prélevée à l'aide d'urgence² et ce sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit, en contrepartie, allouée entièrement à la politique en faveur des personnes âgées.

Dans sa décision du 17 février dernier, le Département de la cohésion sociale du Canton de Genève indique, en s'appuyant sur l'art. 90 de la LAC du 13 avril 1984 et sur l'article 1 alinéa 3 du règlement d'application de la LAC du 26 avril 2017: «Un montant de 960 000 francs concernant un prélèvement sur le Fonds Zell a été porté en revenu au budget 2021. Ce prélèvement, en ceci qu'il n'attribue pas de nouvelles ressources en faveur des personnes âgées, viole les conditions du legs. Ce revenu ne pourra donc pas être comptabilisé dans les comptes 2021.»

Si pour certains les termes du testament semblent pouvoir être interprétés, il n'en est rien à la lecture du règlement d'utilisation du Fonds Emma Louise Zell (LC 21 571.1) daté du 12 décembre 2017. Ce dernier stipule en effet que «Le fonds permet de financer des prestations d'aide financière ou des projets d'action sociale, destinés aux personnes et aux groupes de personnes ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente vieillesse, en situation de précarité sociale ou économique» (art.4, al.1).

La décision du DCS respecte donc les termes du testament et du règlement de la Ville de Genève; elle est pleine de bon sens.

Cependant, suite à cette décision et aux critiques qui ont émané de la part de plusieurs groupes politiques, des voix se sont fait entendre pour défendre l'utilisation de cette somme. Cette manipulation comptable serait justifiée par le fait que la Ville devait assumer des charges sociales qui devraient l'être par le Canton.³

Mais comment accepter que le Conseil administratif interprète à sa guise la manière d'utiliser un legs et s'assure ainsi un budget à l'équilibre? Comment accepter les conflits entre communes et Canton qui n'ont finalement pour conséquences désastreuses que de prêter l'aide aux personnes âgées, comme on le voit clairement dans le cas de la mauvaise utilisation du Fonds Zell?

Il faut au plus vite apporter une réponse ferme et efficace à ces questions et mettre fin aux débordements que les interprétations engendrent. Car, au-delà des manipulations

¹ Tribune de Genève, *Un million destiné aux aînés utilisé pour les sans-abris*, 24 novembre 2020, T. Allegrezza

² *Ibid.*

³ Journal de Léman Bleu du 26 février 2021.

comptables, ce sont les visions et objectifs politiques en faveur du soutien et de l'aide aux personnes âgées qui restent flous!

Je prierais donc le Conseil administratif de bien vouloir:

- m'expliquer comment il entend respecter les termes du testament et du règlement d'utilisation du Fonds Zell;
- me préciser les objectifs politiques en faveur de l'aide et du soutien aux personnes âgées ainsi que les moyens de les atteindre;
- me dire comment la Ville de Genève compte rétablir le contact avec le Canton pour que la politique en faveur de l'aide et du soutien aux personnes âgées n'ait plus à souffrir d'une mauvaise communication et d'une répartition des tâches défectueuse;
- me dire comment le Conseil administratif entend réallouer l'ensemble des 960 000 francs afin que ce montant puisse être comptabilisé dans les revenus et permettre à la Ville de Genève de ne pas excéder le déficit maximal imposé par la loi;
- mettre à disposition l'historique des revenus et dépenses annuelles depuis que la Ville a hérité de ce fonds;
- mettre à la disposition de la commission des finances le testament de Mme Emma Louise Zell.